Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 074-217401074-20261116-42_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
74 - HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	

Date de convocation : 10 novembre 2026

Date d'affichage : 10 novembre 2026

Objet

N° 42/2026

Autorisation d'engager,liquider, mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget principal 2027

De la commune de DROISY

Séance du 16 novembre 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Olivier BALDI, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Julie PEIGNOT, Hugo BALDI, Océane FORESTIER, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)(s) : Laura CASTELAIN, Zubeyde KILINC YALCINKAYA.

Pouvoirs donnés: Laura CASTELAIN à Régis RACINEUX

Secrétaire de séance :

Mme FORESTIER Océane

Vu l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui permet, dans l'attente du vote du budget d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu que cette procédure permettra le mandatement des factures pour la section investissement en attente du vote du budget 2027.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci dessus précise le montant et l'affectation des crédits

BUDGET	Chapitres	Désignation chapitres de dépenses	Rappel budget 2026	Montant autorisé (max.25 %)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	7 500,00 €	1 875,00 €
	21	Immobilisations corporelles	34 678,97 €	8 669,,74 €
		TOTAL	**42 178,97 €**	**10 544,74 €**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 074-217401074-20261116-42_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M.le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2026, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Les sommes ainsi engagées, liquidées et mandatées seront inscrite au budget primitif 2027.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 17 novembre 2026.

Le Maire

MAIRIE DE DROISY

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de sa publication le :	Extrait conforme au registre des délibérations Fait à Droisy le : Le maire, Pierre-Alain REY